Foulouze • Gribomont • Herbeumont • Linglé • Martilly • Menugoutte • Saint-Médard • Straimont

SEPTEMBRE 2015 • n° 57

info Herbeumont

Revue communale

Editeur responsable : Catherine Mathelin
Bourgmestre - 6887 Herbeumont

Page 1

Le mot de la Bourgmestre

État civil

Page 2 & 3

Eté solidaire : 10 jeunes améliorent notre cadre de vie

Ouverture d'un co-accueil à Herbeumont

Recherche de bénévoles

Droits d'usage : montants pour 2015

Avis enquête publique : recensement des effondrements

Commémoration

Règlement de police : chiens dangereux

La province du Luxembourg aide les agriculteurs

Page 4

Les infos de l'AIVE

L'agenda des manifestations

Le mot de la Bourgmestre

Vivre ensemble,

Nous vivons au sein d'une région pleine d'atouts et riche de traditions. Chez nous, la générosité et la solidarité ne sont pas de vains mots : il existe grâce à vous tous, citoyen d'Herbeumont, une véritable entraide entre les personnes, rendre service à son voisin prend chez nous toute sa signification, de même que s'impliquer dans la vie sociale et associative pour de nombreux bénévoles.

Il existe une réelle qualité de vie et surtout un très grand potentiel. Paysages remarquables, sérénité, vie associative et culturelle, cadre de vie préservé et en recherche constante d'amélioration, de toute évidence, nous avons entre nos mains de très belles possibilités de faire, de notre Commune, un espace où chacun peut s'épanouir.

Pour cela, c'est aussi faire en sorte que chacun se sente bien là où il vit. Vivre ensemble, on y arrive toujours. Vivre harmonieusement ensemble, cela semble déjà moins facile. Chacun doit y mettre du sien pour que son comportement soit agréable à autrui. Tous ensemble, nous devons d'abord réfléchir à ces mille petits gestes, apparemment anodins, qui entraînent parfois des conséquences malheureuses pour nos proches, nos voisins ou les personnes que nous croisons. La plupart du temps, on crée des désagréments chez les autres sans même y avoir pensé, sans intention de nuire, par inadvertance. Il suffit pourtant de peu de chose pour qu'un équilibre se fasse entre les libertés des uns et celles des autres.

Des faits pourraient être facilement réduits avec un peu de bonne volonté. Qu'il s'agisse des chiens qui aboient car enfermés ou liés, qui déambulent, les crottes de chien dans les lieux publics, les déchets jetés sur la voie publique, les feux dans les jardins, musique et bruits intempestifs. On ne pense pas à mal », mais qu'est-ce qu'on peut empoisonner la vie des autres avec ces petits riens… Une prise de conscience vaut mille règlements de police, et c'est à la responsabilité citoyenne de chacun que je souhaite faire appel. Les règlements ne doivent intervenir qu'en dernière extrémité, lorsque vraiment on s'obstine dans tel ou tel comportement asocial que notre société ne peut admettre parce qu'ils nuisent à la collectivité.

Il faut le comprendre, accepter cet effort et les rapports entre personnes gagneront en sympathie et en cordialité. Notre qualité de vie à tous le vaut bien !

Belles semaines à tous et toutes.

Catherine Mathelin, Bourgmestre

Etat civil

NAISSANCES

HANCE Nolan David Lincey
né à Libramont-Chevigny, le 22/06/2015

fils de Pascal Albert Jacques et de TANGE Coralie Jocelyne Nathalie

adresse : HERBEUMONT

BROSSE Thiméo Bryan Lauranne
né à Libramont-Chevigny, le 03/07/2015

fils de Alain Jean André et de DAVID Melissa Marie Gilberte

adresse : HERBEUMONT

DEPOUILLE Lorenzo
né à Libramont-Chevigny, le 28/07/2015

fils de Michaël Eric Ywan René et de HABAY Anaïs Bénédicte Christelle

adresse : SAINT-MEDARD

MARIAGE

GODART Bruno et STEFFEN Christelle, mariés le 04/07/2015

LATOMME Kenny et SAUDMONT Julie, mariés le 08/08/2015

DÉCÈS

GUILLEMAIN Albert, décédé à Herbeumont le 31/05/2015 (Menugoutte)

GUIOT Jeanne, décédée à Libramont-Chevigny le 29/06/2015 (Herbeumont)

BALBEUR Pierre, décédé à Herbeumont le 05/07/2015 (Mortehan)

DEHARRE Irène, décédée à Herbeumont le 30/07/2015 (Bastogne)

GODIN Eliane, décédée à Herbeumont le 11/08/2015 (Bertrix)

RUPPRECHT Patricia, décédée à Herbeumont le 27/08/2015 (Strasbourg/France)

MEIS
CHAUFFAGE • PANNEAUX SOLAIRES • CLIMATISATION
Installation - Entretien - Dépannage
Alain MEIS
6880 BERTRIX
GSM: 0498 31 07 05

Rue de Burhaimont, 51
6880 BERTRIX
Tél. 061/41 66 01
Mernier Boissons
Heures d'ouverture :
Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h
Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

H.D. Toitures sprl
Entreprise générale de couverture, de zinguerie et charpente
Rue de Blézy, 97 - 6880 BERTRIX
Tél. Houchard Claudy : 061/41 28 86
De Waele Laurent : 061/41 44 40
Fax 061/31 58 30
hdtoitures@skynet.be

Votre délégué en communication, Mr Roland CROSSET **Contact 087 26 78 86** (le soir)

info Herbeumont

SEPTEMBRE 2015 • n° 57

Eté solidaire : 10 jeunes améliorent notre cadre de vie

Pour la troisième année consécutive, le projet de la commune d'Herbeumont a été retenu dans l'opération «Eté solidaire, je suis partenaire». Cette opération permet aux communes via le dépôt d'un projet de recevoir une subvention pour engager des jeunes, durant les mois de juillet et d'août, afin de réaliser des petits travaux dans leur environnement proche. Son objectif est de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes et de rapprocher les générations, tout en procurant une première expérience de travail salarié.

Cette année dix jeunes de notre commune y ont participé : Joshua BOLAND, Marilyse BOUILLOT, Maxime HENRION, Luckas LETELLIER, Thibaut MERNIER, Arnaud PENNING, Marvin PIERRARD, Livia PETRELLA, Sulivan PETRELLA, Doriane CAERS.

Le bon temps était de la partie et leur travail a consisté à remettre en couleur tables et bancs sur l'ensemble de la commune : plus de 70 bancs ont été ainsi repeints et réparés ! La plage de Straimont a particulièrement changé de look. Je vous invite à vous y rendre pour un pic-nic ou un barbecue. Tout ceci n'a été possible que grâce à Miguel PONSARD qui a suivi ces jeunes durant ces deux semaines et les a guidé dans ce travail. Merci à tous.

Catherine Mathelin

Ouverture d'un co-accueil à Herbeumont

« LE BILBOQUET » service d'accueillantes conventionnées et la commune d'Herbeumont se sont unis pour ouvrir un co-accueil à Herbeumont. En effet, il n'était pas possible de trouver sur Herbeumont même une accueillante à domicile.

En quoi consiste un co-accueil ? Un lieu est mis à disposition d'une, voir de deux accueillantes, en fonction du nombre d'enfants. Elles assureront en binôme l'accueil des enfants de 0 à 3 ans . Elles sont autorisées par l'ONE et conventionnées avec le Bilboquet. Elles bénéficient d'un soutien et d'une surveillance du service social de ce dernier. Elles sont qualifiées et suivent une formation continue dans des domaines spécifique à l'enfance (santé, sécurité, psychologie,... Il se situera Grand-Place, 1 A à 6887 Herbeumont.

Pour tout renseignement, contacter le Bilboquet au 061/65.01.70
Pour rappel, trois accueillantes proposent déjà d'accueillir votre enfant sur la commune :
- COLMANT Precillia, Le Routeux, 13 à 6887 Saint-Médard, n° de tél. 0478/12.24.74
- GEERAERT Anne, Grand-Rue, 13 à 6887 Saint-Médard, n° de tél. 0474/83.77.79
- MARCHAND Marie : Les Pellières, 1 à 6887 Saint-Médard, n° de tél. 061/41.28.21

Recherche de bénévoles

Le conseil consultatif des aînés est à l'initiative du futur Alzheimer café qui devrait ouvrir en automne (le 4ème mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h30).

Pour rappel, un Alzheimer café est un lieu de rencontre pour un échange entre tous les acteurs concernés par la maladie (les proches, les patients, les aidants....)

C'est une occasion de s'exprimer, de prendre du recul, de décompresser, de partager ses propres expériences,....

Nous recherchons quelques bénévoles à intégrer dans un rôle de garde pour aider à la préparation de la salle et assurer ainsi le bon fonctionnement des rencontres.

Si vous souhaitez vous rendre utile pour rejoindre une équipe de bénévole, nous vous invitons à vous faire connaître à un membre du conseil consultatif des aînés ou à Albert CLAUDE, en charge de la politique des aînés.

D'avance, nous vous remercions déjà pour votre bonne attention à cet appel.

Albert CLAUDE

Droits d'usage : montant pour 2015

- **Herbeumont : 354,80 €**
- **Saint-Médard : 596,80 €**
- **Straimont : 451,57 €**

Versement semaine 52

AVIS : ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

RECENSEMENT DES EFFONDREMENTS DU SOUS-SOL ET DES ANCIENNES EXPLOITATIONS SOUTERRAINES

Organisée par le Service géologique de Wallonie

Ce questionnaire est destiné à réaliser une collecte des données disponibles sur la commune d'Herbeumont relatives aux exploitations et aux effondrements du sous-sol. Il peut être directement complété en ligne sur le site du Service géologique de Wallonie : http://geologie.wallonie.be/

Si vous avez des questions pour le remplir, vous pouvez vous adresser à Madame Patricia Ruscart 081/336152 ou patricia.ruscart@spw.wallonie.be

L'objectif de cette enquête vise à récolter des informations, localisées de manière précise, sur les effondrements passés ou sur des cavités souterraines. Les données récoltées compléteront celles déjà disponibles et permettront de gérer aux mieux les risques associés au sous-sol.

Les exploitations souterraines anciennes recherchées sont celles sans traces administratives (déclarations, autorisations, rapports de visite,…), soit avant le milieu du 19ème siècle pour les marnières, ardoisières, etc. ou le début pour les charbonnages ou les mines métalliques et de fer.

Divers indices sont intéressants : puits d'accès ou «cheminées» d'aérage, entrée de galerie, effondrements soudains du sol ou affaissements plus ou moins marqués. Sur les mines, on trouve des creux en forme d'entonnoir, alignées («trous de bombes»). Ces entonnoirs se situent sur ou au pied de terrisses (petit monticule de pierres et de schistes). On y trouve aussi, en fond de vallée, de petites galeries qui évacuaient les eaux de mine («conduits», «seuwes», «areines» et «xhorres»). Leur orifice est souvent effondré, mais il se signale par un écoulement d'eau rouge, ferrugineuse.

Par ailleurs, les noms de lieux ou de rue peuvent en signaler la présence : les « marnières», «ferrières», «bayaut», «cayat»…). Les recherches des érudits et historiens locaux mentionnent aussi souvent ces exploitations passées.

Vous pouvez consulter les données déjà en possession du Service géologique de Wallonie en ligne sur le site des Thématiques du Sous-sol wallon : http://carto1.wallonie.be/soussol

Ce que nous attendons de vous: prendre quelques minutes de votre temps pour répondre aux questions suivantes :

1. **Si vous avez connaissance d'effondrements(1) ou affaissements(2) qui ont eu lieu dans la commune :**
   - Comment ou par qui l'avez-vous appris ?
   - Quand cela s'est-il produit ?
   - Pouvez-vous les décrire ?
   - Pouvez-vous les situer (adresse, lieu-dit ou sur un plan) ?
   - Pourriez-vous en préciser les circonstances (fortes pluies, fonte de neiges, inondations, travaux,…)?
2. **Si vous avez connaissance d'exploitations souterraines dans la commune:**
   - Pouvez-vous les décrire ?
   - Pouvez-vous les situer ? (adresse, lieu-dit ou sur un plan)
   - Comment ou par qui en avez-vous eu connaissance ?
3. **Si vous avez connaissance de vieux récits, des articles de presse, des ouvrages, cartes postales, etc. traitant des exploitations souterraines sur la commune ou aux alentours:**
   - Pourriez-vous nous en donner les références ou nous les transmettre ?
4. **Connaissez-vous d'autres informations ou désirez-vous formuler des remarques concernant la présence d'exploitations souterraines, d'effondrements et d'affaissements sur la commune ?**
5. **Accepteriez-vous d'être contacté si les besoins de l'enquête nécessitaient d'approfondir les informations que vous nous avez fournies ?**

Avertissement - Les données collectées par la présente enquête seront détenues par le Service public de Wallonie, Direction générale de l'Agricultures, des Ressources naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes, responsable : M. Brieuc Quevy, Directeur général. Elles ne seront pas communiquées à des tiers ni accessibles au public. Les résultats synthétiques seront repris, de manière anonyme, dans la base de données des Thématiques du Sous-sol wallon du Service géologique de Wallonie.

(1) Effondrement : descente brutale plus ou moins importante du sol

(2) Affaissement : déformation légère et progressive du sol

La Province de Luxembourg propose des aides aux agriculteurs

Acteur de proximité et de terrain, la Province de Luxembourg, via le Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole (SPIGVA), et le Développement Agri-Développement du CER Groupe, encadrent les agriculteurs luxembourgeois autour de différentes missions:

1 La comptabilité et les conseils de gestion

La tenue d'une comptabilité analytique permet à l'agriculteur d'obtenir :

- une analyse technico-économique de son exploitation,
- des conseils techniques, agronomiques et financiers judicieux,
- de nombreux services et aides administratives (déclarations de superficie, mesures agro-environnementales, eaux usées, dossiers ISA).

2 Le permis d'environnement

La Province de Luxembourg accompagne les agriculteurs de la province de Luxembourg dans leurs démarches de permis uniques et permis d'environnement agricoles.

3 La formation professionnelle des agriculteurs

La Province de Luxembourg organise des cours à destination de jeunes agriculteurs qui s'installent :

- Cours A (productions animales et végétales)
- Cours B (gestion et installation)

4 La vulgarisation agricole

La vulgarisation tourne notamment autour de :

- la vulgarisation fourragère : une plate-forme démonstrative de 5 hectares a été développée à Marloie sur les thèmes :
  - de l'autonomie alimentaire (mélanges fourragers, luzerne, poids, féverole, lupin, etc.)
  - du maïs fourrager (techniques nouvelles, vitrine variétale, maïs épis broyés, etc.)
  - agro-ressources (chanvre industriel)
- l'aide technique aux producteurs laitiers : contrôle des installations de traite, conseils aux exploitants pour améliorer la qualité du lait, etc.

5 Les aides aux agriculteurs

- Fonds des Calamités en Faveur des Agriculteurs de la Province de Luxembourg :
  ASBL qui accorde une assistance financière, sous forme de dons ou de prêts, aux agriculteurs qui subissent des calamités professionnelles exceptionnelles.
- Service de remplacement :
  ASBL qui met à la disposition des agriculteurs qui en sont membres, du personnel pouvant assurer le remplacement de l'exploitant (maladie, accident, hospitalisation, décès, évènements familiaux, vacances, etc.).

6 La promotion

- Produits locaux
- Projet de biométhanisation
- Concours des Fermes fleuries
- Opérations Agricharmes

Contacts :

Province de Luxembourg, Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole :
084/22.03.06 - infospigva@province.luxembourg.be

CER Groupe, Département Agri-Développement :

084/22.02.11 – info@cergroupe.be

Règlement général de Police – zone de police Semois et Lesse

Rappel du règlement en vigueur en matière de circulation et divagation de chiens et en matière de chiens dangereux

Identification et enregistrement des chiens

Tous les chiens nés après le 1er septembre 1998 doivent être identifiés (micropuce) et enregistrés avant l'âge de 4 mois, auprès de l'ABIEC, Association Belge d'Identification et d'Enregistrement Canin – asbl, 1060 Bruxelles, BP 168 – Tél. : 070/222.445 – www.abiec.bvirh.be.

Circulation et divagation des chiens

Les communes de la zone de police Semois et Lesse ont voté un règlement de police dont un chapitre entier traite de la détention et de la circulation des chiens (articles 89 à 94) ainsi que les paragraphes 4 à 11 de l'article 175 de ce règlement.

Nous vous en rappelons ici les grands principes :

- Le propriétaire d'un chien ou le détenteur est toujours responsable de l'animal ;
- Tout propriétaire ou détenteur de chien est tenu de ramasser les déjections de son animal ;
- Il est interdit à tout propriétaire de chien de laisser divaguer celui-ci en tout lieu public ou accessible au public et il doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter cette divagation. Les chiens doivent être tenus en laisse, par une personne apte à les maîtriser.

Ce phénomène représente une véritable nuisance pour la population et a un impact direct sur la qualité de vie de nos rues et quartiers (nuisances sonores, propreté, dégradations, insécurité…)

Outre le constat et la sanction administrative pouvant aller jusqu'à 350 euros, la bourgmestre pourra réclamer les frais de garde, entretien et transfert de l'animal vers le service ad hoc sans oublier l'intervention éventuelle du vétérinaire.

Quelques règles supplémentaires en matière de chiens dangereux.

- Le port de la muselière est imposé aux chiens définis comme dangereux dans tous lieux accessibles au public, y compris les transports en commun ainsi que dans les parties communes des immeubles collectifs. La présence de ces chiens est interdite lors de la tenue de marchés, manifestations culturelles, festives ou sportives, lors de réunions ou rassemblements en plein air ou dans des lieux clos ou couverts ainsi que sur les servitudes publiques de passage traversant des propriétés où paissent des animaux domestiques ;
- De même, il est interdit d'utiliser un chien pour incommoder ou provoquer la population et porter ainsi atteinte à la sécurité publique et à la commodité de passage ;
- Tout détenteur d'un chien de ce type est tenu de clôturer sa propriété pour empêcher la fuite du chien chez les voisins ou sur la voie publique ;
- Lorsque le propriétaire d'un chien qualifié de dangereux néglige de donner suite aux injonctions de la police quant à la garde de l'animal et que celui-ci présente ou a présenté une menace pour un tiers, l'animal, au terme de la procédure en vigueur et détaillée à l'article 175 du règlement général de police, pourra être saisi aux frais du propriétaire et emmené dans un refuge. Si le chien représente un danger grave pour la sécurité publique, il pourra être euthanasié aux frais du propriétaire.

Commémoration

Comme chaque année, une commémoration de la prise des otages à Saint-Médard et Gribomont en date du 19 aout 1944 a eu lieu ce 19 août 2015. Un merci particulier aux portes drapeaux, nombreux et symboles dans ce moment de recueillement et de souvenir ainsi qu'à la chorale par le choix des chants et des textes.

Collecte de jouets en bon état

Le samedi 17 octobre prochain, les jouets en bon état seront récupérés dans les parcs à conteneurs au profit des associations locales. La réussite de cette action dépend essentiellement de vos dons. D'avance, merci pour votre générosité.

Quand ? Le samedi 17 octobre de 9h00 à 18h00.

Où ? Dans tous les parcs à conteneurs.

Quoi ? Des jouets complets, en bon état et propres (pas de jouets électroniques ou à piles ni de peluches).

Pourquoi ? Pour faire des heureux tout en préservant l'environnement. Les jouets en bon état sont repris par des Maisons Croix-Rouge, des CPAS, des accueils extrascolaires, des maisons d'enfants, des centres de réfugiés, …

En tant qu'association, si vous souhaitez bénéficier d'une partie des dons, contactez l'AIVE par E-mail : dechets@aive.be ou par téléphone : +32 63 23 19 73

info Herbeumont

SEPTEMBRE 2015 • n° 57

Les infos de l'AIVE

85% DES CITOYENS TRIENT LEURS ÉPLUCHURES ET RESTES DE REPAS.

ET **VOUS** ?

AIVE

Séparez bien

Les poubelles mal triées ne sont pas ramassées. Pour éviter les ennuis, triez les épluchures et restes de repas mais aussi …

La nourriture périmée

Enlevez toujours les emballages. Trop souvent, les restes de jambon, de fromage, ... sont jetés avec leur emballage plastique. Pourtant, celui-ci n'est pas biodégradable ...

Les papiers souillés

Les filtres à café, les nappes et serviettes en papier, les essuie-tout, les sachets de thé, les cartons de pizza, … sont compostables. Jetez-les dans la poubelle "matière organique".

Emballez bien

Pour que votre poubelle reste propre, utilisez vos vieux sachets de pain, du papier journal ou des sacs bios pour emballer les restes de repas, les épluchures, … Les sacs en plastique ne sont pas compostables et ne peuvent pas être utilisés.

Si c'est bien trié …

Le biogaz produit par la biométhanisation de vos déchets organiques est valorisé sous forme de chaleur et d'électricité.

Le compost produit grâce à vos déchets organiques est épandu dans les champs où il apporte des nutriments aux cultures de betteraves, de céréales, …

Si c'est mal trié …

- Les coûts de traitement répercutés aux citoyens augmentent.
- Des résidus de plastique restent présents dans le compost.

En 2014, l'AIVE a biométhanisé :

30 500 tonnes de matière organique qui ont donné :

- 8 300 000 kWh d'électricité verte (= consommation de 2 370 ménages)
- 23 000 tonnes de compost

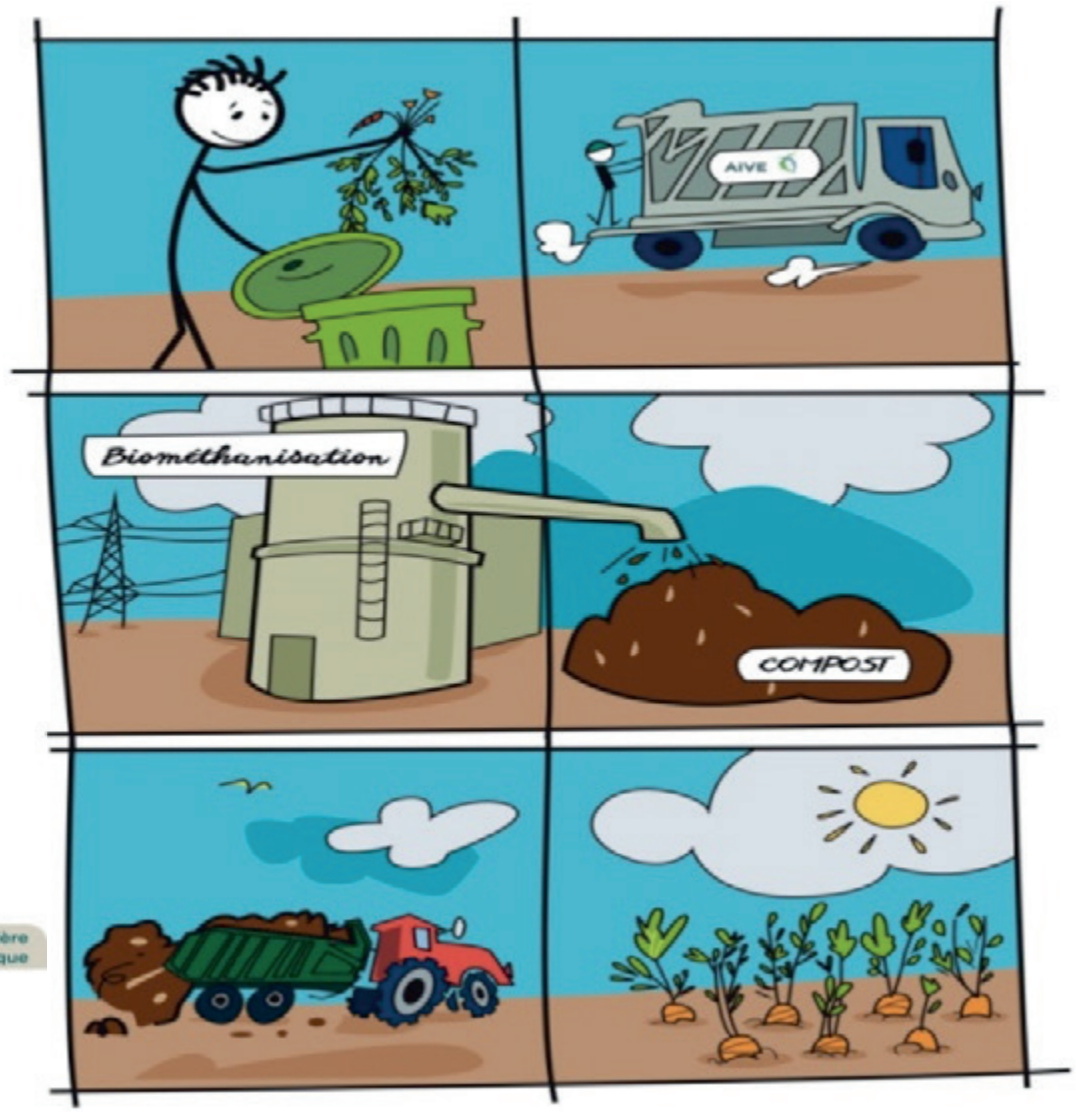

Date des festivités dernier trimestre 2015

Vendredi 25 septembre *: soirée Jazz (duo de guitares) au Randonneur*

Samedi 26 septembre *: balade brame du cerf*. Org RSIH infos au : 061/412.412

Dimanche 27 septembre *: balade guidée « bruits de la nature et de la musique verte » dans le cadre des we des paysages à Herbeumont*. 061/31.12.29

Vendredi 02 octobre *: soirée chanson française (Renaud) au Randonneur*

Dimanche 11 octobre *: petits déjeuners Oxfam au Rivoli*. Org « Espace Culture »

Dimanche 25 octobre *: repas d'automne*. Org : le comité des pensionnés Herbeumont

Samedi 31 octobre *: Halloween à Gribomont - St-Médard et Herbeumont*

Mardi 10 novembre *: conférence sur la maltraitance des ainés au Rivoli*. Org : CCCA et Respect Senior

Vendredi 27 et samedi 28 novembre *: Visite de St-Nicolas à Gribomont – St-Médard*. Org : Animations Villages

Samedi 05 décembre *: Visite de St-Nicolas à Herbeumont*. Org : Les Saglés Herbeumontois

Toutes les infos sur www.herbeumont.be

PIQUARD ALAIN
Entrepreneur de parcs et jardins

Aménagements, Entretiens, Plantations, Tailles, Elagages, Abattage, Création de pelouses, Pavage, Terrasses en bois, Clôtures, Pièces d'eau, Conception de plans...

Devis gratuit

GSM : 0495/ 85 35 66
E-mail : a.parcsetjardins@gmail.com

Rue de Bravy n°25 - 6887 Herbeumont

LA RENARDIÈRE
Entreprise de Formation par le Travail
Contactez l'E.F.T. La Renardière afin de suivre une formation par le travail en BUCHERONNAGE - SCIERIE et MENUISERIE
Tous travaux d'abattage et de dégagement d'arbres dangereux.
Z.I. - Rue des Prés la Mercire, 8
6880 BERTRIX
Tél. 061-41 33 51 - Fax 061-41 34 91
Site internet : www.larenardiere.be
E-mail : info@larenardiere.be
asbl
Active dans toute la filière du bois
Avec le soutien du Ministère de la Région Wallonne

Votre délégué en communication, Mr Roland CROSSET **Contact 087 26 78 86** (le soir)

Réalisation : sprl REGIFO Edition • 5070 Fosses-la-Ville • Tél. : 071/74 01 37 • Fax : 071/71 15 76 • E-mail : info@regifo.be - www.regifo.be - Distribution postale